



Piece conservee par proprietaire dans maison que nous louons

Par Titaneskia, le 11/02/2010 à 10:53

Bonjour,
Nous louons une maison qui est assuree a la [s]Gan, formule confort[/s], notre proprietaire **garde jouissance d'une piece fermee a cle, le grenier, situe au 1er etage de la maison, et dont elle conserve les cle.**
Mes 2 questions sont:
1- **Dans le cas d'un sinistre qui intervient dans ce grenier, qui est responsable des degats eventuellement occasionnes par ce sinistre?** Car notre assurance ne couvre pas cette piece (evidemment!) et nous nous inquietons de ce que la proprietaire pourrait nous accuser d'avoir deliberelement occasionne un sinistre et dans ce cas nous demander de rembourser la valeur de ce qu'il y a dans ce grenier et les eventuelles reparations dudit grenier.
2- **Est-ce que notre proprietaire peut, quand bon lui semble, penetrer en toute impunie dans la maison que nous lui louons, sous pretexte d'aller chercher quelque chose dans ce grenier par exemple.**
Je precise que **ce grenier est mentionne sur notre Contrat de Location, en Clause Particuliere**, je cite:
"Le grenier reste à la disponibilite du bailleur"
Merci par avance de votre aide.